



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 230/2024
Date de la séance du CE : 6 mars 2024
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2023.BKD.5390
Classification : Non classifié

Fonds d'encouragement des activités culturelles ; comptes annuels 2023. Approbation

1. Objet

Les comptes annuels 2023 du Fonds d'encouragement des activités culturelles bouclent sur un solde de 16 014 203.61 francs au 31 décembre 2023. Compte tenu des subventions promises d'un total de 7 081 573.95 francs n'ayant pas encore été versées, le solde net s'élève à 8 932 629.66 francs. Dans son rapport de révision du 20 mars 2024, le Contrôle des finances du canton de Berne confirme l'exactitude des données des comptes 2023 et propose leur approbation.

2. Bases légales

- Article 34 de la loi du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11)
- Article 17 de l'ordonnance du 13 novembre 2013 sur l'encouragement des activités culturelles (OEAC ; RSB 423.411.1)
- Article 25, alinéa 2, article 41 et article 51 de la loi cantonale du 10 juin 2020 sur les jeux d'argent (LCJAr ; RSB 935.52)
- Article 93, alinéa 2 de l'ordonnance cantonale du 2 décembre 2020 sur les jeux d'argent (OCJAr ; RSB 935.520)
- Article 17, alinéas 1 et 2, article 20, alinéa 1 et article 21b, alinéa 3 de la loi du 13 septembre 2004 sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone de l'arrondissement administratif de Biel/Bienne (loi sur le statut particulier, LStP ; RSB 102.1)
- Loi cantonale du 8 mars 2022 sur les mesures prises dans le domaine de la culture en lien avec l'épidémie de COVID-19 (LCMC COVID-19 ; RSB 423.411.4), en vigueur jusqu'au 31 mars 2023
- Ordonnance cantonale du 6 avril 2022 sur les mesures prises dans le domaine de la culture en lien avec l'épidémie de COVID-19 (OCMC COVID-19 ; RSB 423.411.41) en vigueur jusqu'au 31 mars 2023

3. Proposition

Sur proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le projet d'arrêté et les comptes annuels 2023 du Fonds d'encouragement des activités culturelles.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique et de la culture
- Direction de la sécurité